

La Lettre municipale

P1 / Mot du Maire

P2 / Informations municipales

P3 / Informations municipales

P4 / Fiche « Tranquillité séniors »

C.C.A.S/ Manifestations



EDITORIAL DU MAIRE

J'espérais dans la précédente lettre municipale pouvoir tirer les conséquences de la fin de l'épidémie. Hélas, celle-ci perdure, même si elle connaît une nette décrue.

Certains d'entre nous subissent encore les affres de la maladie. Nos pensées et nos vœux de guérison vont prioritairement vers eux.

D'autres ont perdu des proches, et même si la mort n'est pas causée par le Covid-19, ce dernier rend plus pénible le deuil, en interdisant certains rites de funéraires et gestes de condoléances.

Notre village a ainsi perdu sa centenaire, Madame Marthe BOURELLY.

C'est l'occasion pour moi de présenter à sa famille et à celles de tous les disparus mes condoléances.

Alors que la fin de la période de confinement est annoncée par le Gouvernement pour le 11 mai, il nous appartient de nous y préparer au

mieux.

L'objectif est d'éviter une résurgence du virus tout en permettant un retour à une vie la plus normale possible.

Les agents municipaux sont mobilisés et je sais pouvoir compter sur leur dévouement et leur efficacité.

A l'heure où est rédigée cette lettre, nous ignorons les mesures de déconfinement qu'imposera le Gouvernement. Notre rôle est d'anticiper. Nous avons donc, par exemple, passé commandes de masques dont la distribution a déjà débuté.

L'anticipation la plus délicate concerne la réouverture des écoles.

J'ai pris contact, dès le lendemain du discours du président de la République annonçant cette rentrée, avec l'inspecteur d'académie et les directeurs d'école pour l'organiser, mais tout est suspendu aux décisions qui seront prochainement fixées par le Gouvernement.

Tous nos efforts sont tendus pour pouvoir annoncer les modalités pratiques de la rentrée, dès le 4 mai.

La municipalité s'y engage, sans esprit polémique, mais avec la farouche volonté d'assurer la sécurité sanitaire des enfants, de leurs proches, des enseignants et des agents municipaux et intercommunaux.

La période de que nous vivons ne peut être réduite à un cortège d'évènements douloureux, elle manifeste aussi d'innombrables gestes admirables réalisés parfois au risque de leur vie par les soignants, les personnes qui entourent les plus faibles d'entre nous, les agents des services de secours et bien d'autres encore.

Il est aussi de petits gestes qui réchauffent notre cœur, telle l'initiative prise par le Conseil Municipal Jeunes d'écrire aux codognanais hébergés en maison de retraite et durement éprouvés par l'isolement prescrit par les mesures sanitaires.

Cette jeunesse conforte notre espérance d'un avenir proche et meilleur.

Pour servir cet objectif, faisons nôtre la maxime de l'explorateur Jean-Louis Etienne et « remettons nos rêves à la surface »

... pour qu'ils deviennent réalité !

Bon courage

Philippe GRAS
Maire de CODOGNAN

INFORMATIONS MUNICIPALES

RAMASSAGE DES VEGETAUX ET ENCOMBRANTS

Le service de ramassage reprend au mois de mai :

- 4 mai : Ramassage des végétaux
- 11 mai : Ramassage des encombrants

Il est demandé que la quantité déposée soit raisonnable.

Vous pouvez accéder à la déchetterie de Vestric dans les conditions ci-après :

Afin de garantir la sécurité des usagers et des agents, un rendez-vous préalable est obligatoire en contactant du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, suivant la commune de résidence, les n° suivants :

- **Pour les habitants de Aubais, Aigues-Vives, Gallargues, Mus (pour un accès à la déchetterie d'Aubais), réservation préalable au 06.15.79.00.88**
- **Pour les habitants de Vergèze, Codognan, Uchaud, Nages, Vestric et Boissières (pour un accès à la déchetterie de Vestric), réservation préalable au 06.49.29.52.92**

Les accès pour les particuliers se feront uniquement les lundi, mercredi et samedi.

Il est demandé aux administrés :

- Un rendez-vous = un passage
- Pas de rendez-vous par messagerie téléphonique ou par mail
- Pas d'apport de déchets électriques, électroniques et électroménagers (D3E)
- Être muni d'une carte
- Cocher la case achat de première nécessité sur les attestations de déplacement

Il est prévu, à terme, d'ouvrir également le site d'Uchaud pour les particuliers lorsque les capacités des filières de traitement permettront davantage de souplesse (la déchetterie de Vergèze devrait faire l'objet de travaux dans les prochaines semaines)

La Communauté se réserve la possibilité de modifier les créneaux en cas de difficulté à évacuer les déchets vers les filières de traitement appropriées.

MASQUES

La commune de Codognan a procédé à des commandes de masques à destination de la population.

Une 1^{ère} commande de 500 masques en date du 9 avril destinée prioritairement au personnel communal, aux écoles et aux personnes vulnérables et sensibles a été distribuée à compter du 23 avril.

Ces dernières doivent se faire connaître en mairie au 04.66.35.03.07 ou par mail : mairie.codognan@wanadoo.fr. La distribution s'effectuera à domicile.

Une 2^{ème} commande de 3 000 masques (Eminence) en date du 9 avril sera destinée à l'ensemble de la population. Date de distribution : à partir du 18 mai.

Les modalités de distribution vous seront communiquées ultérieurement.

Une 3^{ème} commande de 1 000 masques en date du 15 avril dont les bénéficiaires seront identiques à la 1^{ère} commande sera distribuée à compter du 6 mai.

Les dates de distribution sont susceptibles d'évoluer en fonction du respect du délai de livraison.



Commémoration du 75^{ème} anniversaire de la capitulation de l'Allemagne



Le 8 mai 2020 à 11 heures, la municipalité et l'association des Anciens Combattants déposeront une gerbe devant le monument aux morts.

En raison de l'épidémie de covid-19, cette cérémonie, réservée aux seuils officiels, n'est pas publique.

Chacun est néanmoins invité à observer une minute de silence chez soi, en souvenir de cet événement et en mémoire à toutes les victimes de la seconde guerre mondiale.

REPRISE DES SERVICES MUNICIPAUX

Les services administratifs reprendront leur activité normalement à compter du 11 mai.

L'accueil de la mairie sera ouvert aux jours et heures habituels (lundi, mardi, mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h, le jeudi de 9h à 12h et le vendredi de 9h à 12h et de 15h à 17h).

Contact : 04.66.35.03.07 ou mairie.codognan@wanadoo.fr

Les gestes barrières devront être respectés. Afin de respecter ces gestes, l'accueil s'effectuera individuellement pour tous les services.

Les services techniques reprendront, à compter du 4 mai, aux horaires habituels soit 8h à 12h et 13h à 17h en appliquant les préconisations de sécurité sanitaire.

Contact : 04.66.73.53.57

Les élus du Conseil Municipal des Jeunes ont pris la plume pour leurs aînés !!!

C'est avec enthousiasme que les jeunes du CMJ ont décidé de s'impliquer dans la dynamique d'entraide et de solidarité impulsée ces dernières semaines dans le village. La préservation du lien intergénérationnel était, pour plusieurs d'entre eux, un des projets qui leur tenaient à cœur de mettre en œuvre au cours de leur mandat.

Aujourd'hui, c'est chose faite avec l'envoi de lettres à nos aînés isolés !

A ce jour, plusieurs personnes de notre village vivant en maison de retraite à Vergèze, Nîmes ou Bernis sont les destinataires de ces courriers qui leur sont personnellement adressés par nos jeunes. C'est l'occasion pour elles de recevoir des nouvelles de leur village au travers du récit d'un enfant de Codognan.

La municipalité remercie vivement les jeunes du CMJ participant à ce témoignage d'affection envers à nos aînés.



« Cela fait 2 ans que j'habite Codognan et j'adore ce village (...) Je vous écris cette lettre pour vous tenir un peu compagnie et je l'espère vous apporter de la joie (...) »
Extrait de la lettre de Maélie, en classe de CE2, envoyée à Nicole à la maison de retraite La Pinède à Vergèze

Si d'autres enfants souhaitent participer à ce projet, merci de contacter la mairie.

C.C.A.S

La gendarmerie nationale met en œuvre un dispositif « Tranquillité séniors » qui, d'une part, permettra aux personnes isolées de se signaler et, d'autre part, permettra aux unités territoriales de bien repérer les situations compliquées et de cibler leur action.

Des plaquettes d'information sont à votre disposition en mairie.

Vous trouverez en dernière page la fiche « Tranquillité séniors » à remplir et à retourner en mairie.

MANIFESTATIONS

Les manifestations suivantes sont annulées :

- Printemps des Poètes organisé par le Carrefour Culturel codognanais
- Ball-Trap organisé par la Sté de Chasse St Hubert
- Fêtes du Club Taurin Les Enganes et Fête Votive : Une annulation est probable et une décision sera prise dans la foulée de la publication des mesures de déconfinement par le Gouvernement. La municipalité a demandé au Comité des Fêtes ainsi qu'aux clubs taurins de réfléchir à une manifestation de remplacement à la fin de l'été.
- Festival Palabrages

OPÉRATION TRANQUILLITÉ SÉNIORS

Cette fiche, à remettre à la mairie de votre commune de résidence qui transmettra à la brigade compétente, a pour vocation de signaler votre situation à la gendarmerie.

COB / BTA de :

DEMANDEUR

NOM (en capitales) :

Prénom :

Adresse personnelle :

Tél :

Mail:

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Vivez-vous seul(e) ?

Avez-vous été recensé(e) par le CCAS de votre commune ?

Disposez-vous d'un moyen de déplacement ?

Votre résidence est-elle sous alarme (oui / non) – sous vidéoprotection (oui / non) ?

Nom de la société et numéro :

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS DE PROBLÈME

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

Possède t-elle les clefs : oui / non

AUTRES RENSEIGNEMENTS À PRÉCISER :

Date :

Signature :